

La déclaration des droits

Article du Populaire de Saône-et-Loire n°8.

Texte publié dans Le populaire de Saône-&-Loire, Organe hebdomadaire de la Fédération Socialiste S.F.I.O. de S.-et-L. du Samedi 16 mars 1946.

L'Assemblée Constituante abordant le problème constitutionnel a discuté le texte d'une nouvelle déclaration des droits. Quelques uns ont jugés cette révision inutile, d'autres l'ont affirmée inopportune ; seuls, les socialistes en furent les champions très remarquables. Pourquoi ?

Parce que nous ne pensons pas qu'il faille indéfiniment se réclamer du passé, si glorieux fût-il, que l'histoire évolue sans cesse vers de nouvelles formes et que le devoir des sociétés politiques est d'adapter leurs institutions aux exigences actuelles de la vie.

Nous n'avons jamais cru que la Déclaration de 1789 fût l'expression définitive des droits de l'homme. La révolution de 89 avait amené l'avènement politique de la bourgeoisie qui déjà avait acquis sa suprématie économique aux dépens des féodalités cléricales et nobiliaires. La déclaration des droits ne faisait que consacrer les aspirations politiques et civiles de la classe dominante de l'époque : elle ignore les droits de la femme et les droits du travailleur, elle ne connaît que « la seule liberté commerciale dénuée de conscience »¹, les droits exclusifs des individus alors les plus aptes à réaliser l'épanouissement de la civilisation industrielle.

En un mot, elle était la charte politique de la démocratie bourgeoise, la somme juridique adaptée aux exigences de fait de l'économie libérale.

Mais au cours du XIXe siècle, les penseurs socialistes en France, et la critique historique de Karl Marx, découvrirent l'aspect nouveau de la lutte des classes. La bourgeoisie, jadis révolutionnaire, avait par sa vertu même, forgé des armes qui devaient se retourner contre elle. Sa prospérité se doublait d'un développement parallèle, en nombre et en cohésion, du prolétariat. Au travail individuel de l'artisan s'était substitué le travail collectif des ouvriers d'usine ; la propriété capitaliste devenait un non-sens économique et un scandale moral. De plus en plus les contradictions du régime déterminaient des crises et des guerres. En même temps, la classe opprimée luttait, plus énergiquement, pour sa libération.

C'est pourquoi – et nos camarades à l'assemblée l'ont très bien dit – la nouvelle Déclaration des Droits doit exprimer quels sont les rapports sociaux dans la vie actuelle et les aspirations du prolétariat que justifie à la fois l'histoire et la raison. Il s'agit de consacrer une conception nouvelle de la personne humaine, de la liberté et de la propriété. Il faudrait dire clairement que l'homme ne peut plus être contraint de vendre

¹ NdE : Marx, *Le manifeste du parti communiste*, I, *Bourgeois et prolétaires*

son travail et considéré lui-même comme une marchandise, qu'il n'existera plus de profit sans travail, dans le cadre d'une économie collective où la forme de propriété adoptera la forme de la production.

« Ce n'est pas le droit qui crée l'histoire, c'est l'histoire qui détermine le contenu de la notion juridique. »² La Déclaration de 1946 doit tenir compte des réalités présentes pour libérer les forces morales de l'avenir.

Jacques Muglioni
16 mars 1946

A handwritten signature in black ink, reading 'J. Muglioni'.

Notions retenues pour ce texte :
propriété, révolution bourgeoise (française)
et marxisme

² NdE : Nous corrigeons cette citation erronée – « nation » était imprimé en lieu et place de « notion » – comme l'indique un *nota bene* à la fin de l'article suivant du 23 mars 1946 (*Le droit à l'instruction*). Cet article nous apprend également l'auteur de la citation : Pierre-Emmanuel Guillet, député de la Gironde et membre de la commission de la constitution, qui participe à la rédaction d'une nouvelle déclaration des droits, qui deviendra le préambule de la constitution de 1946.

A propos des articles du Populaire de Saône-et-Loire

Le père de Jacques Muglioni, Xavier Muglioni (1889-1936) avait sa carte de la SFIO à Bastia avant 1914. Il milita ensuite à Paris particulièrement dans le cadre de la Corse socialiste. Son fils Jacques (1921-1996) participa aux jeunesses socialistes, sans ignorer même avant la seconde guerre mondiale la terreur soviétique qu'il dénonça pendant la guerre froide lorsqu'il était un des militants les plus en vue de la SFIO de Saône-et-Loire. Jeune professeur de philosophie au lycée de Mâcon, et préparant alors l'agrégation, il rédigea régulièrement des articles dans Le Populaire de Saône-et-Loire, organe local de la SFIO dont il a été rédacteur puis rédacteur en chef (fonction qu'il prend entre les numéros du 3 novembre 1945 et du 16 février 1946).

Ces articles des années 1945-46 défendent le socialisme tel qu'il était défini par Léon Blum. On verra par exemple que Jacques Muglioni admet alors la critique marxiste de la Révolution Française, qu'il ne reprendra plus par la suite (voir le Discours de Ville-di-Paraso du 14 juillet 1989). Mais il formule déjà clairement l'exigence d'une véritable instruction publique sans laquelle une révolution économique et sociale n'aurait aucun sens.

Il est intéressant de voir la différence entre les articles de 1945-46 et ceux des années 1950 : ceux-ci sont des propos philosophiques, et non plus des articles politiques de circonstance. Travailler pour ses classes libère le professeur de l'idéologie. Ainsi Jacques Muglioni cessera de faire du capitalisme la seule cause des guerres. Dans le papier « La Paix » du 12 mai 1945, il dénonce déjà les crimes socialistes. Il ne sera plus question chez lui d'un « nouveau type d'homme », mais son idée de l'humanité ne changera pas.

Certains diront qu'avec l'âge il s'est éloigné de son idéal de jeunesse. Il est au contraire permis de penser que ce sont les gouvernements socialistes qui ont renoncé au socialisme tel que Jacques Muglioni pouvait le concevoir à la Libération : il quitta la SFIO après l'arrestation de Ben Bella en 1956. Il dénoncera sous le pseudonyme de Gédione (« Les Vandales », avril 1958) la trahison de l'école par tous les gouvernements, et dut cesser d'être doyen de l'Inspection générale de philosophie à l'arrivée des socialistes en 1981, en raison de son opposition à leur politique scolaire.

Liste des articles (par ordre alphabétique)

1. *La Paix – 12 mai 1945.*
2. *Léon Blum – 19 mai 1945.*
3. *Un nouveau type d'homme – 29 septembre 1945.*
4. *Avenir de la France... ...avenir du monde – 3 novembre 1945.*
5. *L'Armée et la Nation – 16 février 1946.*
6. *Oui, Vive la Liberté mais... La Liberté c'est d'abord la justice ! – 2 mars 1946.*
7. *La Conférence des Secrétaires Fédéraux a adopté la Déclaration des Principes du Parti Socialiste – 9 mars 1946.*
8. *La déclaration des droits – 16 mars 1946.*
9. *Le droit à l'instruction – 23 mars 1946.*